



BON DE SOUSCRIPTION

Revendeur GOTV :

Date d'activation souhaitée

NOM / RAISON SOCIALE : PRÉNOM :

ADRESSE / BP :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL FIXE : MOB :

ADRESSE MAIL DE CORRESPONDANCE* :

FOURNISSEUR D'ACCÈS INTERNET :

NOM DU REVENDEUR :

ELIGIBILITÉ DE LA LIGNE (ADSL) :

*Code d'activation et mot de passe envoyés par mail à cette adresse

PACK BASIC (3 écrans inclus | dont smartphone, tablette) **2 990 F/mois**

PACK PREMIUM (3 écrans inclus | dont smartphone, tablette) **4 990 F/mois**

► OPTION

bein SPORTS **1 800 F/mois**

► LOCATION GOTV ANDROID TV

1 boîtier Android TV : 500 F/mois S/N :

2 boîtiers Android TV : 1 000 F/mois S/N :

3 boîtiers Android TV : 1 500 F/mois S/N :

A la résiliation de ce contrat, la totalité du matériel devra être restituée. Tout article manquant sera facturé du montant indiqué :
Boîtier GOTV (AMINO : 15 000 F TTC / MI-BOX : 12 000 F TTC) / câble alimentation 2000 F TTC / télécommande 2500 F TTC / câble HDMI 2500 F TTC
En cas de suspension d'abonnement, la location du matériel reste due (sauf en cas restitution du matériel pendant la période de suspension)

Achat AMIGO 7 : 15 000 F | Garantie 12 mois S/N :

Achat MI-BOX : 12 000 F | Garantie 12 mois S/N :

Par la signature du présent formulaire, le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la souscription du service, des conditions générales de vente GOTV en annexe.

A Le

Signature du client :



BON DE SOUSCRIPTION

CONDITIONS GÉNÉRALES GOTV

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre GOTV et Le Client, utilisateur du service. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

ARTICLE 1 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat de services est conclu pour une période indéterminée.

ARTICLE 2 : SERVICES

GOTV offre un accès au service Sous réserve du paiement de l'abonnement mensuel, ce service offre au Client : l'accès au bouquet et aux options de son choix.

ARTICLE 3 : TARIFS ET REVISION DU PRIX

Les tarifs applicables au service sont ceux en vigueur au moment de la souscription du service. GOTV se réserve cependant le droit de modifier ses tarifs à tout moment sous réserve d'une information préalable avec un délai minimum de 1 mois avant la date d'application.

ARTICLE 4 : PAIEMENT ET FACTURATION

Le paiement s'effectue à terme à échoir. En cas de non-paiement par le Client des sommes dues dans les délais impartis par les présentes, GOTV peut suspendre immédiatement le service auquel le Client est souscrit et résilier le contrat. Tout mois commencé étant dû.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DE GOTV

5.1 GOTV s'engage à apporter toute la compétence et le soin nécessaire à la fourniture des services et à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la bonne exploitation du réseau.

5.2 La responsabilité de GOTV ne saurait être engagée, dans les cas listés, de manière non exhaustive, ci-dessous :

- Mauvaise utilisation par le Client et/ou ses correspondants du service,
- Non-respect des procédures d'installation ou d'utilisation du matériel, et notamment en cas d'utilisation par le Client ou son correspondant, de matériel incompatible avec le fonctionnement du service ou susceptible d'en perturber le fonctionnement,
- Divulgence, par tous moyens, du ou des codes d'accès aux services à une tierce personne non autorisée.
- La responsabilité de GOTV n'est pas engagée en cas de modification de la composition des bouquets en raison des liens et des engagements contractuels avec les chaînes de télévision.
- Ligne ou abonnement internet délivrant un débit insuffisant.
- Interruption du service délivré par le FAI ou tout autre incident impactant le réseau internet.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client est responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre des services et de l'exécution de l'ensemble de ses obligations.

Le Client s'engage à payer la prestation tant que son abonnement n'a pas été résilié.

Le Client s'engage à communiquer toute modification nécessaire à la bonne exécution du contrat de services, et notamment de tout changement de coordonnées bancaires ou adresse.

Le Client s'interdit de faire un usage illégal des produits et services. Il s'en-

gage à ne pas contrevenir à l'ordre public ainsi qu'à toute réglementation applicable dans le cadre de leur utilisation. Le Client est responsable, solidairement avec les entités agréées, des conséquences pécuniaires d'une utilisation frauduleuse ou abusive des identifiants fournis par GOTV dans le cadre du service.

Le Client s'engage à ne pas diffuser GOTV en dehors d'un cadre privé.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Le Client pourra résilier son contrat GOTV à tout moment par l'envoi du formulaire de résiliation GOTV avant le 20 du mois. La résiliation du service sera effective à compter de la date de confirmation de résiliation par GOTV tout mois commencé étant dû. GOTV peut résilier le contrat sans délai ni préavis sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, en cas de manquement par le Client à ses obligations prévues au titre des présentes conditions générales de service et du contrat de services.

A la résiliation, le matériel mis à disposition et les accessoires devront être restitués. Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé ou déduit du dépôt de garantie.

ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'une quelconque des parties ne pourra être engagée dès lors que l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une ou plusieurs obligations relève d'un cas de force majeure.

ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout différend relatif à la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de services et du contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nouméa.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES

10.1 Conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD). Pour tout traitement de données personnelles, les Parties se conformeront à l'Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel.

Chaque Partie déclare et garantit à l'autre qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué par GOTV. Nonobstant toute clause contraire, les Parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations.

10.2 Données personnelles du Client.

GOTV traite les données personnelles du Client conformément à l'Ordonnance susmentionnée.

Si GOTV effectue d'autres traitements de données personnelles du Client, ou permet à un tiers de le faire, il devra en informer ce dernier et se conformer au RGPD, et le cas échéant, donner instruction au tiers d'en faire de même et garantir qu'il s'y conformera .